



L'HYPNOSE DANS LE CADRE DES SOINS

Code produit : **INF.AS.5** // Catégorie : **Infirmier - Aide-soignant** // Version : **2024**

Objectifs de la formation

- Reconnaître et comprendre le phénomène hypnotique
- Pratiquer des techniques spécifiques d'auto-hypnose et d'hypnose
- Identifier les précautions à prendre et comprendre les limites
- Intégrer l'hypnose conversationnelle dans la pratique clinique

Infos Session

Date : Du 27/01/2025 au 29/01/2025

Durée : 3 jour(s) soit 21 heures

Lieu : Bioformation Salle Darwin - Paris
12

Prix : 1740 € Net

Programme de la formation



Jour 1 - matin

+ 1. Reconnaître et résumer le phénomène hypnotique - le fonctionnement de l'inconscient

- Comprendre l'état modifié de conscience qu'est l'hypnose
- Différences entre hypnose clinique et de spectacle
- Brève histoire et évolution de l'hypnose
- Les états de conscience et les changements physiologiques pendant l'hypnose
- Processus de suggestibilité et dissociation
- Comprendre les processus de focalisation de l'attention et de la relaxation profonde
- Techniques hypnotiques : induction hypnotique ; suggestions hypnotiques
- Responsabilités et devoirs des professionnels de santé : devoir de soins et obligation de moyens, respect du secret médical)
- Précautions d'usage de l'hypnose
- Éthique de la pratique hypnotique : respect et consentement du patient

+ 2. Pratiquer et utiliser les fondamentaux de l'auto-hypnose

- Comprendre ce qu'est l'auto-hypnose et en quoi elle diffère de l'hypnose dirigée
- Les bénéfices potentiels de l'auto-hypnose dans la vie quotidienne
- Bases scientifiques de l'auto-hypnose : physiologie de l'état hypnotique : changements dans le cerveau et le corps ; principes de suggestibilité et d'auto-suggestion
- Préparation à l'auto-hypnose : importance de l'environnement et des conditions favorables ; techniques de relaxation préliminaire (respiration profonde, relaxation musculaire progressive)
- Techniques d'induction hypnotique : focalisation de l'attention : utilisation de la visualisation et des points de concentration ; comptage et techniques de descente : comptage à rebours, descente d'un escalier imaginaire
- Formulation de suggestions : importance des suggestions positives et spécifiques ; comment formuler des suggestions efficaces pour l'auto-hypnose
- Script d'auto-hypnose : création de scripts personnalisés pour l'auto-hypnose ; exemples de scripts pour des objectifs courants (gestion du stress, amélioration du sommeil, renforcement de la confiance en soi)
- Mise en pratique : exercices pratiques guidés d'auto-hypnose ; sessions de pratique individuelle et feedback
- Surmonter les obstacles communs : gestion des distractions et des interruptions ; techniques pour améliorer la concentration et l'efficacité de l'auto-hypnose
- Précautions et limites : quand éviter l'auto-hypnose : contre-indications et situations à risque ; importance de l'auto-hypnose comme complément et non substitut à des soins médicaux ou psychologiques professionnels

Jour 1 – après-midi

+ 3. Reconnaître les états de stress et appliquer les principes de relaxation rapide

- Comprendre le stress : qu'est-ce que le stress et comment affecte-t-il le corps et l'esprit ?
- Réactions physiologiques au stress : réponse de "combat ou fuite", hormones du stress (cortisol, adrénaline)
- Signes et symptômes du stress : symptômes physiques : tension musculaire, maux de tête, fatigue ; symptômes émotionnels : anxiété, irritabilité, dépression ; symptômes comportementaux : changements dans les habitudes de sommeil, alimentation, comportement
- Sources de stress : identification des sources courantes de stress : travail, vie personnelle, événements de vie ; évaluation personnelle : outils et techniques pour reconnaître les sources de stress dans sa propre vie
- Fondements de la relaxation : qu'est-ce que la relaxation : définition et importance de la relaxation pour la santé ; les différents types de relaxation : physique, mentale, émotionnelle
- Techniques de relaxation rapide : respiration profonde ; relaxation musculaire progressive ; visualisation guidée
- Induction hypnotique et relaxation : techniques d'induction hypnotique basées sur la relaxation : focalisation de l'attention, descente progressive ; utilisation des techniques de relaxation comme précurseur à l'induction hypnotique
- Exemples de scripts d'hypnose axés sur la relaxation rapide
- Création de scripts personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques de gestion du stress
- Séances pratiques guidées : exercice de relaxation rapide suivi d'une induction hypnotique
- Feedback et ajustements : discussion sur les expériences des participants et ajustements des techniques
- Précautions et éthique : contre-indications et limites : situations où la relaxation rapide et l'hypnose peuvent ne pas être appropriées ; éthique de la pratique : respect du consentement et des limites personnelles

+ 4. Reproduire un discours hypnotique auprès de vos patients



- Structure d'un discours hypnotique : les étapes clés : introduction, induction, approfondissement, suggestions thérapeutiques, réveil ; importance de la transition fluide entre les différentes étapes
- Techniques de langage et voix : utilisation d'un langage permissif et positif ; tonalité de la voix : calme, douce, et rythmée ; utilisation des pauses et de la modulation de la voix pour renforcer l'effet hypnotique
- Formulation de suggestions : types de suggestions : directes, indirectes, post-hypnotiques ; comment formuler des suggestions spécifiques et positives
- Exemples de suggestions courantes pour diverses situations cliniques (gestion de la douleur, réduction de l'anxiété, amélioration du sommeil)
- Exemples de scripts hypnotiques : présentation de scripts hypnotiques pour différentes conditions cliniques ; analyse des scripts : identifier les éléments clés et les techniques utilisées
- Rédaction de scripts personnalisés : création de scripts adaptés aux besoins spécifiques des patients ; exercices de rédaction et de personnalisation des scripts hypnotiques
- Séances de pratique guidée : pratique en binôme : les participants s'exercent à reproduire des discours hypnotiques ; feedback et ajustements : discussion sur les performances et conseils d'amélioration

Jour 2 - matin

+ 5. Pratiquer les tests de suggestibilité

- Rôle de la suggestibilité dans l'hypnose
- Facteurs influençant la suggestibilité (personnalité, état émotionnel, contexte)
- Différence entre suggestibilité hypnotique et suggestibilité générale
- Présentation des différents tests : test de la main levée ; test des doigts aimantés ; test de la chute arrière ; test de la catalepsie des bras ; test des paupières collées
- Choix des tests : quand et pourquoi utiliser chaque type de test ; importance de choisir le test adapté à chaque patient
- Préparation du patient : explications et rassurance : importance d'expliquer le but du test ; création d'un environnement confortable et sécurisé
- Exécution des tests : instructions claires et précises pour chaque test ; démonstration pratique de chaque test
- Observation et interprétation des résultats : comment observer les réponses physiques et émotionnelles ; interprétation des résultats pour évaluer le niveau de suggestibilité
- Exercice pratique : pratique des différents tests de suggestibilité en binôme ; observation et feedback des pairs
- Retour d'expérience : discussion sur les expériences et les résultats des tests ; ajustements et conseils pour améliorer la pratique
- Utilisation des résultats des tests : comment utiliser les résultats pour adapter les techniques hypnotiques ; ajustement des scripts hypnotiques en fonction du niveau de suggestibilité
- Suivi et évaluation continue : importance du suivi des progrès du patient ; réalisation de tests de suggestibilité à différentes étapes du traitement

+ 6. Développer un état hypnotique par la relaxation et les inductions rapides

- Rôle de la relaxation dans l'induction hypnotique
- Techniques de relaxation utilisées en hypnose
- Techniques de relaxation pour l'induction hypnotique (voir et se ré-appropriier les thèmes abordés en objectif pédagogique 3) : relaxation profonde ; relaxation musculaire progressive
- Définition et avantages des inductions rapides
- Différence entre inductions rapides et lentes
- Techniques d'inductions rapides (fixation oculaire, de la main levée, de la confusion verbale, de l'interruption de pattern)
- Démonstrations et pratique des inductions rapides : démonstration pour chaque technique et exercices pratiques en binôme
- Intégration des techniques de relaxation et des inductions rapides dans une séance hypnotique
- Ajustement des techniques en fonction des besoins individuels du patient
- Pratique en groupe ou en binôme pour combiner relaxation et induction rapide
- Feedback et ajustements basés sur l'observation et l'expérience
- Contre-indications et situations où l'hypnose rapide peut ne pas être appropriée
- Importance de l'évaluation préalable du patient
- Éthique de la pratique hypnotique : consentement éclairé du patient, respect et confidentialité



Jour 2 – après-midi

+ 7. Reconnaître les protocoles d'approfondissement

- Qu'est-ce que l'approfondissement hypnotique ? (renforcement de l'état de transe)
- Pourquoi l'approfondissement est crucial pour la thérapie hypnotique
- Changements neurologiques et physiologiques associés à l'approfondissement hypnotique
- Signes de profondeur hypnotique (réactions physiques et verbales)
- Techniques verbales d'approfondissement / techniques de comptage / technique de visualisation guidée pour approfondir la transe
- Techniques avancées de respiration pour approfondir la relaxation
- Relaxation progressive des groupes musculaires pour renforcer l'état hypnotique
- Induction de la catalepsie des membres (ex. : bras rigides) ; utilisation de la catalepsie pour approfondir et tester la profondeur de la transe
- Définition et utilisation du fractionnement : induire puis sortir de la transe plusieurs fois pour renforcer l'état hypnotique ; exercices pratiques de fractionnement
- Combinaison de techniques d'approfondissement : comment combiner différentes techniques d'approfondissement pour maximiser l'efficacité ; ajustement des techniques en fonction des besoins individuels du patient
- Pratique en binôme pour maîtriser les différentes techniques d'approfondissement
- Feedback et ajustements basés sur l'observation et l'expérience
- Précautions et éthique / respect et confidentialité

Jour 3 - matin

+ 8. Construire une alliance thérapeutique

- Qu'est-ce que l'alliance thérapeutique ?
- Théories de base sur l'alliance thérapeutique (ex. : modèle de Bordin) et composantes clés : collaboration, accord sur les objectifs, et lien émotionnel
- Recherche sur l'efficacité de l'alliance thérapeutique dans divers contextes thérapeutiques
- Compétences en communication : écoute active, empathie et validation, technique de communication non-verbale
- Construire la confiance et la collaboration : établir la confiance ; accord sur les objectifs thérapeutiques ; favoriser l'autonomie du patient
- Identifier et gérer les résistances : comprendre les sources de résistance chez le patient ; techniques pour gérer et surmonter les résistances
- Résoudre les conflits : stratégies pour gérer les conflits et les désaccords dans la relation thérapeutique ; techniques de résolution de conflits et de négociation
- Précautions et éthique : maintenir les limites professionnelles ; respect et confidentialité

+ 9. Utiliser l'hypnose conversationnelle dans votre pratique

- Qu'est-ce que l'hypnose conversationnelle ? différence entre hypnose formelle et hypnose conversationnelle
- Applications cliniques de l'hypnose conversationnelle
- Rôle de la suggestibilité et de la réceptivité dans la conversation hypnotique
- Techniques de communication : langage hypnotique, techniques de suggestion, ancrage et répétition
- Stratégies d'induction conversationnelle : technique d'induction subtile, utilisation du Milton model
- Pratique et application : exercices de pratiques de communication hypnotique, création de scénario hypnotique, séance de pratique guidée, feedback et ajustements
- Intégration dans la pratique clinique : incorporation dans les séances thérapeutiques comment intégrer l'hypnose conversationnelle dans les consultations régulières ; techniques pour utiliser l'hypnose conversationnelle de manière fluide et naturelle
- Précautions et éthique : contre-indications, importance de l'évaluation préalable du patient, consentement éclairé, respect et confidentialité

Jour 3 – après-midi

+ 10. Appliquer un protocole de résolution des douleurs physiques

- Physiologie et compréhension des mécanismes physiologiques de la douleur
- Comment l'hypnose influence la perception de la douleur



- Importance de la relaxation dans la réduction de la perception de la douleur
- Inductions hypnotiques spécifiques : utilisation de la fixation de l'attention pour induire un état hypnotique ; techniques d'induction rapides et progressives adaptées à la gestion de la douleur
- Suggestions hypnotiques pour la gestion de la douleur : formulation de suggestions directes et indirectes pour la réduction de la douleur ; utilisation de métaphores et d'images mentales pour modifier la perception de la douleur
- Protocoles spécifiques : protocole de la "gant anesthésique" : description et étapes de mise en œuvre ; protocole de la "dissociation" : techniques pour dissocier la perception de la douleur de la conscience ; protocole de "réduction de la douleur par changement de température" : utilisation de l'imagerie mentale pour modifier la sensation de douleur
- Combinaison de techniques : comment combiner différentes techniques et protocoles pour maximiser l'efficacité
- Évaluation des besoins spécifiques du patient et personnalisation des protocoles ; importance de l'écoute active et de l'empathie dans la personnalisation des séances
- Techniques pour évaluer l'efficacité des séances d'hypnose. Importance du suivi régulier pour ajuster les protocoles en fonction des résultats obtenus
- Précautions et éthique : contre-indications, importance de l'évaluation préalable du patient, consentement éclairé, respect et confidentialité



Pré-requis

exercer dans un établissement de santé

Public cible

Infirmier(e) - Aide-soignant(e)

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

Alternance de méthodes pédagogiques variées, adaptées aux différentes compétences à acquérir. Des cours magistraux permettront aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires, tandis que des travaux pratiques leur permettront de se familiariser avec les techniques d'analyse et de diagnostic. Des études de cas seront également proposées, afin d'encourager les stagiaires à développer leur esprit d'analyse et de synthèse

Modalités d'évaluation :

Une évaluation formative sera réalisée tout au long du programme afin de permettre aux formateurs de fournir un retour régulier aux participants et de les aider à progresser dans leur apprentissage. Elle pourra prendre la forme d'exercices pratiques, de discussions de groupe ou de QCM

Conditions Générales de Vente de formations présentiellees aux clients Professionnels

Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes les commandes de formations présentiellees. Ces commandes sont conclues entre la Société **BIOFORMATION**, Société par actions simplifiée, au capital de 148 000 euros, dont le siège social se situe 39 Rue de Wattignies 75012 PARIS et dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés est 441 059 847 RCS PARIS, et les Clients professionnels.

La Société **BIOFORMATION** se réserve le droit de modifier lesdites conditions à tout moment. Les conditions générales sont celles en vigueur sur le site à la date de passation de la commande. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales dont le Client déclare avoir pris connaissance avant de passer Commande, ainsi que le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et de la licence d'accès au Site.

Article 2 – Tarifs

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des actions de formation présentiellees sont ceux figurant en Euros dans le catalogue et les diverses brochures éditées par **BIOFORMATION**, au jour de l'émission de la convention de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société. Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs. Il est rappelé que la société **BIOFORMATION** n'est pas assujettie à la TVA. Sauf indication contraire donnée par **BIOFORMATION**, les repas ne sont pas pris en compte dans le prix de la formation et ne sont pas à la charge de **BIOFORMATION**.

Article 3 – Commandes

La commande d'une formation présentielle se fait en deux temps :

Pré-inscription

La pré-inscription doit être faite à partir d'un document écrit que le Client est invité à adresser au choix :

- par fax au numéro suivant : +33 1 42 15 02 36
- par courrier à l'adresse suivante :

BIOFORMATION, 39 Rue de Wattignies, F75012 PARIS

- par email à l'adresse contact@bioformation.org

La pré-inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de **BIOFORMATION** est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation. Le Client peut utiliser le Bulletin de pré-inscription disponible en fin de catalogue ou sur le site de **BIOFORMATION**, ou bien un papier libre avec en-tête, où seront précisées dans la mesure du possible : les coordonnées précises de l'établissement souscripteur et de l'établissement financeur (si différentes de celles du souscripteur), le nom du participant et les références de la formation présentielle (code, titre et dates).

Souscription de la Convention de formation

A réception de la pré-inscription, **BIOFORMATION** adresse par retour au service formation du Client professionnel une Convention de formation, en double exemplaire, qui comporte des informations contractuelles importantes que le Client doit vérifier.

Le Client doit dater, signer et tamponner les deux exemplaires de la Convention de formation.

Un exemplaire de cette Convention de formation datée, signée et tamponnée par le Client doit être retourné à **BIOFORMATION**. L'autre exemplaire est conservé par le Client. En cas de non-retour ou de retour tardif de la Convention de formation, **BIOFORMATION** est autorisée à donner la place réservée, à un autre client inscrit en liste d'attente. Le client est informé que **BIOFORMATION** ne prend définitivement en compte le financement par un tiers qu'à réception de l'attestation/contrat de prise en charge du financeur. Lorsque la session demandée ne présente plus de disponibilité, un accusé de réception de la demande du client est envoyé. En cas de désistement ou de dédoublement de session (session supplémentaire), **BIOFORMATION** propose au client de participer à la formation dans les meilleurs délais. Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre d'arrivée et aucune réclamation ne pourra être reçue concernant la prise en compte d'une quelconque autre priorité, sauf dérogation exceptionnelle par un responsable de **BIOFORMATION**.

Convocation

Sous réserve de réception de la Convention de formation signée, un dossier de participation est adressé en temps voulu au service formation à l'attention de chacun des participants. Il comporte :

- une convocation,
- un programme de l'action de formation visée,
- un plan d'accès au lieu de formation,
- les possibilités d'hébergement proches du lieu de formation.

Règlement intérieur

Les participants sont tenus à une obligation d'assiduité et doivent respecter le règlement intérieur de **BIOFORMATION**.

Le règlement intérieur est mis à la disposition des participants par l'intermédiaire du formateur. Il peut être consulté sur chaque lieu de formation et sur le site internet de **BIOFORMATION**.

Attestation de suivi de formation et obligations

Une attestation de suivi de formation personnalisée est remise à l'issue de la formation à chaque participant. Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à **BIOFORMATION** d'affiner son offre au regard des attentes des clients. Dans le cadre de ses prestations de formation, **BIOFORMATION** a une obligation de moyens et non de résultat.

Article 4 – Conditions de paiement

Facturation

A l'issue de l'action de formation présentielle, une facture et l'attestation de fin de formation sont envoyées au client. Le prix de vente est payable au comptant à réception de la facture et sans escompte.

Modes de paiement acceptés

Le paiement des formations présentiellees s'effectue comptant sans escompte, soit par chèque bancaire à l'ordre de **BIOFORMATION**, soit par virement SEPA.

- Chèque

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco et peut être expédié à **BIOFORMATION** en même temps que la Convention de formation signée et tamponnée.

- Virement SEPA

Pour tout virement SEPA, le RIB contenant le numéro IBAN et le numéro BIC de **BIOFORMATION** est diffusé sur la facture adressée au client.

Ces coordonnées bancaires sont également disponibles sur simple demande auprès de **BIOFORMATION**.

Pénalités de retard

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. En outre, il sera appliqué de plein droit une pénalité égale à 15 % de la somme impayée, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés.

Enfin tout client professionnel effectuant son paiement après les dates d'échéance figurant sur les factures de **BIOFORMATION** se verra appliquer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Cette indemnité pour frais de recouvrement est exigible sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Clients résidant à l'étranger

Les formations présentiellees suivies par les clients résidant à l'étranger doivent être réglées avant le début de la formation. C'est uniquement après retour d'un exemplaire de convention cacheté et signé et vérification du règlement effectué par le Client résidant à l'étranger que la demande d'inscription est validée et confirmée et que la convocation à la formation présentielle sera envoyée. Il est donc nécessaire d'avertir le service comptabilité client de **BIOFORMATION** afin de lui communiquer les détails du virement (date, montant, référence,...) indispensables à son identification. Si aucun règlement n'a été signalé et constaté dans un délai de 1 mois avant le début de la formation, **BIOFORMATION** se réserve le droit de céder la place à un autre client. Le cas échéant, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Il est rappelé que les virements bancaires effectués des pays étrangers engendrent des frais qui sont exclusivement à la charge du client et doit être précisé à l'établissement bancaire émetteur du virement.

Défaut de paiement antérieur

Toute commande d'un Client à **BIOFORMATION**, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), autorise **BIOFORMATION** à refuser de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Intervention d'un organisme tiers payeur

En cas de paiement par un organisme tiers payeur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
 - d'indiquer explicitement les coordonnées complètes de celui-ci sur son bulletin de pré-inscription ;
 - de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme tiers payeur qu'il aura désigné.
- Si l'organisme tiers payeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat doit être payé par le Client. Si **BIOFORMATION** n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme tiers payeur au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'organisme tiers payeur, **BIOFORMATION** serait fondé à réclamer le montant de ce paiement au responsable de l'inscription solidairement débiteur à son égard.

Article 5 - Date de prise d'effet de la commande

La commande prend effet à compter de la réception par **BIOFORMATION** de la Convention de formation tamponnée et signée.

Article 6 – Annulation avant le début de la formation

A l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'instigation du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à **BIOFORMATION**.

Entre 30 jours et 15 jours avant le début de la formation, **BIOFORMATION**, retiendra sur le coût total, les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action soit 25% du coût de l'action de formation envisagée. Si l'annulation intervient **moins de 15 jours francs avant le début de la formation**. Le montant total de la prestation est dû à **BIOFORMATION** à titre d'indemnité en raison de l'inexécution de ses obligations par le participant ou le responsable de l'inscription et ceci dès l'annulation. Les délais sont calculés au jour de la réception par **BIOFORMATION** de l'annulation du participant ou du responsable de l'inscription. Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à la formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être impérativement confirmés par écrit à **BIOFORMATION** avant la formation.

A l'initiative de BIOFORMATION

BIOFORMATION se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 15 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant.

Dans ce cas, **BIOFORMATION** s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée. **BIOFORMATION** ne sera pas tenu de rembourser, en cas de report ou d'annulation de la formation présentielle, les frais de réservation du titre de transport du participant, pris en vue du stage. En cas d'inexécution d'une prestation de formation, **BIOFORMATION** remboursera au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L 6354-1 du code du travail).

Article 7 – Service Client

Pour toute information, question ou réclamation : un Service Client est à disposition :

- par téléphone au +33 1 42 15 20 31,
- par fax au +33142152036
- ou email : contact@BIOFORMATION.org
- par voie postale : **BIOFORMATION**, Formations présentiellees, 39 Rue de Wattignies, F 75012 PARIS

Article 8 - Droits de propriété intellectuelle & Licence d'accès au Site

L'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur les Produits, leurs accessoires et leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive du titulaire du droit. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable du titulaire de droit, est strictement interdite. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété du titulaire de droit.

Pour les besoins d'accès au Site, la Société **BIOFORMATION** accorde une licence d'accès et d'utilisation du Site dans le cadre d'un usage personnel.

Article 9 - Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de la commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 10 - Droit applicable – Attribution de compétence

Le droit français régit seul nos ventes.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris seront compétents et déterminés selon les règles de procédure.

L'attribution de compétence aux tribunaux de Paris est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement.